Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 758

Artikel: Donnant donnant : en toute collégialité
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017455

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pour les dernières libertés qui, comme chacun sait, se défendent sur la route.
D'autres voix impressionneront-elles les députés, au point de leur faire oublier le manège électoral? Par exemple, encore ces tous derniers jours, celle des forestiers fribourgeois qui n'hésitent pas à mettre le doigt sur la plaie (titre de «La Liberté»: «Dépérissement des forêts dans le canton. La bagnole est coupable»): «La situation qui prévaut actuellement dans le canton de Fribourg est identique à ce qu'on pouvait observer il y a un ou deux ans dans l'est de la Suisse et il y a trois ou quatre ans en Allemagne. La situation s'est depuis très rapidement dégradée.» Les racines du dépérissement, résumées par le quotidien édité à Fribourg: *Pour les spécialistes fribourgeois, l'industrie et le chauffage domestique sont partiellement responsables de la mauvaise santé forestière. L'anhydride sulfureux a pratiquement triplé de 1950 à 1970 pour diminuer quelque peu les années suivantes. Par contre, les émissions d'oxydes d'azote dues à 80% au trafic motorisé et celles des hydrocarbures dues à raison de 50% à ce même trafic ont pratiquement décuplé depuis 1950.*

EN BREF

La «Handelszeitung» de Zurich décerne ces jours un prix au «Trouble-shooter» de l'année (vote des journalistes économiques). Vingt candidats étaient proposés par l'hebdomadaire zurichois. L'élu est Nicolas Hayek, ce qui n'étonne guère. Il sera donc «l'empêcheur de danser en rond» de l'année. Notons que le procureur tessinois Paolo Bernasconi a réalisé un bon score.

* * *

On en parle peu, mais la télévision régionale de Zoug (ZRF) existe; elle diffuse trois types d'émissions, dont un canal libre offert aux Zougois(es) désirant s'exprimer sur le petit écran.

* * *

Annonce lue dans le «Journal de Genève» (5-6.1): «Etat d'Amérique centrale offre position de consul honoraire. Personnalités disposées et compétentes sont priées de prendre contact sous chiffre... Discrétion assurée.»

* * *

Foire du tourisme à Berne au début de janvier. Exposants remarqués: Chili, Sri Lanka... parmi d'autres pays de l'est et de l'ouest, du nord et du sud.

* * *

Le petit magasin de la coopérative des producteurs et des consommateurs à la Hallerstrasse à Berne existe maintenant depuis plus de quatre ans et continue de satisfaire ses clients et amis. Une ombre: la participation aux assemblées coopératives est faible. Acheter: oui; participer: non.

* * *

Restructuration de la Société suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail. Constituée jusqu'ici par deux sociétés régionales, la Suisse romande étant représentée par le Groupement romand de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail, elle va donner naissance à une Société suisse de médecine du travail et à une Société suisse de sécurité du travail.

* * *

Réponse à notre question sur Henri Druey, père du radicalisme vaudois, et le droit au travail (DP 757): oui! L'animateur de la révolution de 1845 a proposé d'inscrire dans la constitution de ce canton: «Le travail est sacré. Tout Vaudois et tout Confédéré est tenu au travail suivant ses forces et sa capacité. Le travail doit être organisé de manière à être accessible à tous, supportable et équitablement rétribué.» Ainsi que le précise André Lasserre dans son «Henri Druey»: «Peu de députés approuvèrent son audace et, au vote, trois seulement déposèrent des suffrages favorables à son initiative.» François Schaller, auteur d'une thèse sur «Le droit au travail», semble avoir ignoré cette proposition.

PLASTIQUE

Il y a carte et carte

Suite à deux recours, le Tribunal fédéral vient de rendre coup sur coup des arrêts particulièrement importants à l'ère de «l'argent en plastique».

Celui qui ne paye pas les décomptes que lui envoie son organisation de carte accréditive (style Diners Club) ne se rend pas coupable de tromperie. En revanche, celui qui dépasse la limite prévue pour ses prélèvements par Postomat (Fr. 500.— par jour) ou par analogie via Bancomat, commet rien moins qu'un vol à l'égard des PTT ou de la banque concernée, à qui appartiennent les précieux billets bleus.

Avis donc aux petits malins, qui courent d'un automate à l'autre, dans l'espoir de «survider» leur compte: le grand frère central les a désormais à l'œil, et avale toute carte donnant lieu à des prélèvements abusifs.

DONNANT DONNANT

En toute collégialité

Le rédacteur du «Schweizer Soldat + FHD», mensuel destiné aux militaires, hommes ou femmes et cadres de l'armée, trouve l'affaire «incroyable» (éditorial du n° 1/1985). Elle est en tout cas jolie: pour la réalisation d'un film tourné à la gloire du marais alpin de Rothenturm, le Département fédéral de l'intérieur a jugé bon d'allouer une contribution de Fr. 16 000.— (sur un budget de l'ordre de Fr. 65 000.—), à titre d'encouragement à la création culturelle, et plus précisément au cinéaste amateur Edwin Beeler. Après que le conseiller fédéral Delamuraz s'était vanté de conduire son Audi Quattro à une vitesse dépassant les limites voulues par son collègue Alphons Egli, celui-ci subventionne un film anti-DMF. En toute collégialité bien sûr.